

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2570/2018	Objet : Adoption de la convention de sponsoring pour la fête communale « Marolles en fête 2019 ».

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 7

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19 h,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.**Absents** : Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 autorisant les collectivités territoriales à mettre en place des opérations de sponsoring, formalisées par la signature d'une convention,**Considérant** la convention de sponsoring pour la fête communale « Marolles en fête 2019 »,**Considérant** qu'il convient d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A la majorité, 21 voix pour, 2 voix contre (Raymond CANTAREL Maryse MATHIEU) et 0 abstention :****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de sponsoring, ci-annexée ;**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie
